

SALAIRES 2011

Les négociations salariales se sont terminées le 9 décembre par l'engagement de signature par quatre organisations syndicales d'un accord prévoyant une augmentation de 1 % de la rémunération de base à compter du 1^{er} janvier 2011. Une prime de 500 € sera versée sur la fiche de paye de janvier, représentant l'augmentation annuelle. C'est en quelque sorte une avance de trésorerie que nous fait royalement la Société Générale.

Pourquoi F.O. n'a pas signé cet accord.

F.O. a présenté des revendications réalistes au vu des prévisions de résultats pour l'année 2010 et les prévisions 2011 et a consenti, malgré tout, à se positionner avec les autres organisations syndicales sur une demande commune à 750 €, faite par écrit à la direction le 25 novembre.

La direction nous dit que le Conseil d'Administration et certains salariés attendent une individualisation des salaires accrue, des parts variables toujours plus importantes, pour expliquer la faiblesse des négociations collectives sur les salaires.

Et pourtant, quoi de plus collectif que l'augmentation du dividende pour lequel les grands actionnaires bataillent à chaque Assemblée Générale.

Selon les prévisions des analystes, le rendement du dividende passera à 4,11 % en 2010 et à 5,08 % en 2011 pendant que nos salaires auront augmenté de 0,7 % en 2010 et 1 % en 2011.

Et certain se demande encore pourquoi la valeur travail est en baisse ?

Et que dire des bonus qui sont servis en 2010 pour l'année 2009 : 250 millions d'euros alors que le bénéfice annuel enregistré en 2009 était de 678 millions.

Vous vous demandez quel est le coût de l'augmentation des salaires pour 38500 salariés : 19 millions d'euros hors charges. Sans commentaires !

Par contre, sur le statut social, nous avons obtenu des avancées non négligeables répondant à nos propres revendications : conditions de reclassement des salariés n'ayant pas obtenu la certification AMF, amélioration des salaires des cadres, prime de diplôme pour les master, Nous avons donc apporté notre signature à cet accord.

Il reste maintenant à négocier les conditions de réduction des écarts de salaires entre les hommes et les femmes : les négociations se poursuivront le 5 janvier à 14h.